CONTACT

Secrétariat
secretariat@epierre.fr

Mr Le Maire
maire@epierre.fr

www.epierre.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

N°363

DU 02/09/2014

Présents : *Mmes DREGE Sylvie, GILBERT Claudine, MIMOUN Djamila, POULAIN Rose-Marie, Mrs ACHARD Alain, AUGEM Jean-Michel, BOUVIER Jean, CHANU Olivier, COMBET Jean-Paul, FONTAINE Jean-Marie, MARTINEZ Jackie, REFFET Jean-Luc, PERRIER Christian, CONTI Sylvain.*
Absentes excusées : *Mmes GILBERT Claudine, DELESTRE Huguette.*
Début de la séance : 19 h 00
Secrétaire de séance : *Sylvie DREGE*

SDES : MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA TCCFE AU 1ER JANVIER 2015

Monsieur Le Maire rappelle les points suivants concernant les impositions dues en matière de TCCFE, à compter du 1er janvier 2015 :

- Le SDES se substitue aux 272 communes lui ayant délégué leur compétence pour le service public de la distribution d'énergie électrique (AODE) et qui permet à ce dernier de collecter et de contrôler la taxe communale sur la consommation finale d'électricité, sans distinction de seuil de population ;
- Le maintien sur le territoire de la concession du coefficient de 4 applicable aux consommations d'énergie électrique soumises aux impositions dues au titre de l'année 2015, et des années suivantes :
- Le comité syndical du SDES a fixé le taux de versement du produit de la TCCFE perçu sur le territoire de chacune des communes membres à hauteur du seuil maximal prévu par la loi et dans la limite des frais de gestion et de contrôle de la TCCFE mentionnée dans la délibération du 20 septembre 2011 ;
- De manière à ce que chaque commune perçoive une partie du produit de la TCCFE collecté par le SDES dans l'exercice de sa compétence d'AODE, il est demandé aux communes membres de prendre une délibération concordante avec celle du SDES, avant le 1er Octobre 2014.

Après en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal, à l'unanimité :

- Prennent acte, à compter du 1er janvier 2015, de l'extension du dispositif de perception, de contrôle et de versement de la TCCFE aux 272 communes membres, sans distinction de seuil de population, au coefficient de 4 voté par le Comité syndical du SDES en 2011 ;
- Demandent le versement du produit de la TCCFE perçu sur le territoire de la commune membre à hauteur du seuil maximal prévu par la Loi et dans la limite des frais de gestion et de contrôle de la TCCFE mentionnée dans la délibération SDES du 20 septembre 2011 ;
- Autorisent Monsieur Le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

ENTREE NORD : DOSSIER DE SUBVENTION AUPRÈS DU SDES

Dans le cadre de l'aménagement de l'entrée nord, la 1ère partie concernant l'enfouissement des réseaux électriques, un dossier de demande de subvention avait été demandé auprès du SDES.
Cette délibération étant peut-être trop ancienne,

il est à nouveau nécessaire de mettre en place un dossier. Sylvain CONTI réexplique les travaux prévus. Monsieur Le Maire demande au Conseil son accord pour :

- déposer le dossier de demande de subvention et signer les documents nécessaires,
- déléguer la maîtrise d'ouvrage au SDES

Vote : unanimité

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET EAU

Dans le cadre de l'amortissement des subventions 2014, une décision modificative est nécessaire.
Compte de provenance : 2156
Compte de destination : 1391
Montant : 8 663,00 €
Vote : Unanimité

RYTHMES SCOLAIRES : NOUVEAUX HORAIRES AGENTS TECHNIQUES ET D'ANIMATION

Monsieur Le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du 29 Août 2014 organisée par Mme GILBERT Claudine. Description des activités proposées, à ce jour 63 enfants sur 102 sont inscrits.
Du fait de la réforme des rythmes scolaires applicables à la rentrée 2014, un dossier de demande de modification des horaires des agents d'animation et technique a été déposé auprès du comité technique du centre de gestion de la Savoie.
Les nouveaux horaires hebdomadaires sont :
CAUCHETEUX Sandrine : 37h
MORISOT Vanessa : 36h75
VILLARD Denise : 16h
SEMILLON Nathalie : 6h25

Vote : 11 Pour et 2 abstentions.

CONTRATS ALIMENTATION EN GAZ DES BATIMENTS COMMUNAUX

Jean-Michel AUGEM a étudié les différentes offres d'alimentation en gaz afin de regrouper tous les contrats des bâtiments communaux (détail des contrats actuels ci-dessous) :

POINT LIVRAISON	CONTRAT	DATE CONTRAT	ÉCHÉANCE	CONSOMMATION annuelle en kWh
Garderie	300 000 028 240	01/02/2013	31/01/2016	33 464
Eglise	300 000 531 565		29/10/2013	1 403
Ecole maternelle	300 000 822 305	01/07/2013	30/06/2016	44 913
Ecole primaire	300 000 829 523	30/06/2013	30/06/2014	58 798
Mairie	300 000 628 887	01/06/2012	31/05/2015	62 934
Salle des fêtes	300 000 532 081	30/10/2011	29/10/2014	74 728
Gymnase	300 000 526 912	01/03/2014	28/02/2017	108 522

Pénalités de 3 172.51 € si résiliation des contrats existants avant l'échéance (10 % par année restante d'abonnement et 10 % de consommation).

Vote à l'unanimité pour le maintien chez GDF Suez aux tarifs ci-dessous :
Formule prix fixe sur 36 mois
Abonnement annuel : 183,84 euros HT
Prix du MWh : 46,30 euros HT.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : PARTICIPATION PRÉVOYANCE À COMPTER DU 1ER JANVIER 2015

Monsieur Le Maire explique au Conseil les taux et formules proposées par le Centre de Gestion dans le cadre de la consultation lancée en 2014 auprès des compagnies. ADREA a été retenue.
Les taux sont fixes pour 2 ans.
Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal son avis quant à la saisine du Comité Technique du Centre de Gestion de la Savoie pour la participation de la commune à la cotisation par agent.
Vote : unanimité.

TRAVAUX

- **Rue et Place de la Mairie :** demande de devis pour aménagement des espaces verts.
- **Rue des Allobroges :** les travaux sont en attente suite à des problèmes rencontrés par l'entreprise MAURO MAURIENNE.
- **Centre Technique municipal :** réception des devis pour la mise en conformité et clôture. Explication des devis reçus. Beaucoup de sociétés n'ont pas répondu à la consultation dans les délais.
- **Ponts du Mollard et du Tardy :** lecture du compte rendu de la réunion du 29 juillet dernier en mairie avec RTM et le Cabinet ALP'ETUDES. Consultation pour le remplacement des ponts du Mollard et Tardy par un ouvrage unique sur le ruisseau des Moulins et afin de supprimer les risques de débordement. Après étude du compte-rendu établi par le RTM, le conseil municipal décide de suivre les conseils de celui-ci et de retenir la société EQUATERRE pour un montant de 5 160,00 € H.T.
- **Salle des fêtes :** compte-rendu du diagnostic établi par le maître d'œuvre. Etat globalement sain. Etat d'usure avancé des revêtements des surfaces. Installation électrique désuète. Attention à la hauteur du bâtiment, voir avec la Direction Départementale des Territoires car peut être important au niveau des travaux.
- **Lotissement Beauchamp :** proposition d'Erdf pour alimenter le lotissement pour un montant de 10 859,09 € TTC.
- **Eglise :** les travaux sont terminés.
- **Les grilles du ruisseau** ont été changées par les entreprises FONTAINE et GMS.
- **Campagne d'enrobés :** la campagne d'enrobés a été lancée fin Août. Bouchage de trous, rue du Mollard, route du Collombet, cour école primaire, trottoirs au Lotissement Les Hauts du Clos. Remise des plis demandée pour le 12 septembre 2014.
- **Ecole :** compte-rendu des travaux effectués pendant l'été par la société TONY MANNO pour un montant de 2 631,22 €.
- **Remplacement et enfouissement de la conduite d'eau potable** chez Monsieur COMBET Roger financés par CN'R et effectués par l'entreprise JAMEN TP.
- **Conduite d'eaux usées Rue des Allobroges :** 883,20 € TTC
- **Pose regard compteur** chez Monsieur ANDRÉ : 1 646.80 € TTC
- **Changement des canalisations des toilettes de l'école primaire :** 1 245,00 € TTC.

DIVERS

L'affouage 2014 se situera au Captage du Tardy suite à une visite de la Commission des Travaux.

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de l'Association créée par les personnes licenciées du groupe SOMFY (société SPIREL) qui demandent une subvention pour soutenir leur action en justice et subvenir aux frais d'avocats. Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde une aide de 150€ aux personnes licenciées afin de les soutenir financièrement dans leur action en justice.

La journée des peintres se déroulera à Epierre le 28 Septembre 2014 à la Salle des Fêtes.

La séance est levée à 21h30 minutes.

Le Maire,

Jean BOUVIER

CONTACT

Secrétariat
secretariat@epierre.fr

Mr Le Maire
maire@epierre.fr

www.epierre.fr

Bonne Rentrée

Le Maire,

Jean BOUVIER